

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/222 Paraphe: <i>ES</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2016/79</i>	

Nombres de membres :
En exercice : 125
Présents : 73
Votants : 82 (dont 9 pouvoirs)
 POUR : 82 (100 %)
 CONTRE : 00
 ABSTENTION : 00

Le trois octobre deux mille seize, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 22/09/2016
M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme BAUDART, Mme BEGNY, Mme COSSON, Mme COURAULT, Mme FOURCART, Mme HERBAY, Mme JACQUET, Mme LENFANT, Mme LESUEUR, Mme MELIN, Mme MERCIER, Mme PIEROT, Mme RAULIN, Mme VERNEL et M. ADAM, M. ADIN, M. AUDEGOND, M. BARRE, M. BEBIN, M. BIENVENU, M. BOIZET, M. BOUILLON J., M. BOUILLON M., BOXEBELD, M. BROYER, M. CANIVENQ, M. M. CANNAUX, M. CARPENTIER, M. CARTELET, M. COLSON D., M. COURVOISIER CLEMENT, M. DANNEAUX, M. DEGLAIRE G., M. DEMISSY, M. DUGARD, M. ETIENNE, M. FLEURY, M. GODART, M. GOMEZ, M. GROSSELIN, M. HAULIN B., M. HAULIN E., M. JUILLET, M. LACATTE, M. LAHOTTE, M. LAMY, M. LAURENT CHAUVET, M. LESOILLE, M. LOUIS, M. MALVAUX, M. MANCEAUX, M. MAS, M. MATHIAS, M. MEENS, M. MEIS, M. MIELCAREK, M. NIZET, M. OUDIN D., M. OUDIN H., M. PAYEN, M. PHILIPPE, M. PIC, M. PIERSON, M. POTRON, M. QUEVAL, M. RACOUR, M. RAULET, M. RENARD, M. ROBIN, M. SIGNORET, M. SINGLIT, M. THIERION, M. VAIRY.

Représentés : Mme BECHARD donne pouvoir de vote à M. ADIN, Mme PAYEN donne pouvoir de vote à M. ADAM, Mme ROGER donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER, Mme SEMBENI donne pouvoir de vote à M. POTRON, Mme THOMAS donne pouvoir de vote à M. DUGARD et M. BROUILLON donne pouvoir de vote à M. MEIS, M. MULLER donne pouvoir de vote à M. SINGLIT, M. RATAUX donne pouvoir de vote à Mme VERNEL, M. RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. MAS.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARGONNE PARC NATUREL REGIONAL

Vu les statuts de la 2C2A, notamment son article 3.10 – Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes ;

Vu la demande de subvention de l'association Argonne Parc Naturel Régional en date du 17 février 2016 portant sur la poursuite de l'étude d'opportunité et de faisabilité liée à la labellisation PNR pour l'Argonne afin de favoriser la mise en place d'un projet partagé reposant sur le développement durable en Argonne ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19/09/2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE d'attribuer une subvention à l'Association ARGONNE PARC NATUREL REGIONAL dans les conditions suivantes :

Objet : Poursuite de l'étude de faisabilité et mise en place des actions suivantes :

- o Développement d'un observatoire du territoire en charge de fournir des données et des analyses statistiques multithématiques centrées spécifiquement sur le territoire de l'Argonne
- o L'animation du réseau des acteurs du tourisme afin de permettre aux acteurs locaux de mieux se connaître, et de mieux connaître l'Argonne et ses ressources
- o La réalisation d'une carte touristique
- o La création d'un stand « Argonne, terre de destination » pour permettre la présence et la visibilité de l'Argonne dans les divers salons touristiques et grands rassemblements régionaux et nationaux.
- o La réalisation d'un atlas des paysages de l'Argonne

Budget présenté en dépenses et en recettes : 88 250 €

Montant de la subvention forfaitaire : 1 500 €

.../...

.../...

Page 2/2 – Délibération DC2016/79 du 03/10/2016

Subvention versée sur présentation d'un bilan financier, certifié acquitté et d'un RIB. L'association est par ailleurs tenue de présenter un bilan qualitatif et quantitatif de cette action avant le 30/06/2017.
Le Président est chargé de signer tous les actes à intervenir.

